



Madame BUZYN Agnès,
Ministre des solidarités et de la Santé.

Monsieur DARMANIN Gérald,
Ministre de l'Action et des Comptes Publics.

Monsieur DUSSOPT Olivier,
Secrétaire d'État chargé de la Fonction publique.

Objet : préavis de grève pour le 22 mars 2018

Madame, Messieurs les ministres,

Depuis des mois la situation des agent·e·s de la Fonction publique ne cesse de se dégrader et les mobilisations sont importantes dans de nombreux secteurs, dans les trois versants, hospitalier, territorial et celui de l'Etat.

Sans répondre aux revendications, portées unitairement le plus souvent, le gouvernement a choisi de franchir un nouveau cap le 1^{er} février dernier.

En préconisant un plan de départ volontaire pour accompagner les abandons de missions et les nouvelles suppressions d'emplois envisagées, le recours accru au non-titulariat et à la précarité, l'extension du salaire au mérite et donc de la rémunération accessoire et discriminante, la diminution des instances de représentation du personnel, c'est à une nouvelle attaque d'une très grande violence à laquelle se livre le gouvernement contre le Statut général, les agent·e·s et les missions publiques.

C'est pour s'opposer à ces reculs inacceptables et promouvoir d'autres mesures respectueuses du service public et de l'intérêt général que la CGT, avec de nombreuses organisations syndicales, appelle les personnels à cesser le travail le jeudi 22 mars.

Pour permettre aux agent·e·s d'exprimer leur refus et de porter leurs revendications, nous déposons un préavis de grève pour les agent·e·s de la Fonction publique le 22 mars 2018 de 0h00 à 24h00, celui-ci couvre aussi les postes encadrant ce préavis en amont et en aval.

Dans le cadre de cette mobilisation, des agent-e-s décideront de cesser le travail et mobiliseront pour :

- Une négociation salariale immédiate pour le dégel de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et l'augmentation du pouvoir d'achat ;
- L'abrogation du RIFSEEP, dispositif injuste et portant atteinte à la Fonction publique de carrière,
- L'arrêt des suppressions d'emplois et les créations d'emplois statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin et non un plan destiné à accompagner de nouvelles et massives suppressions ;
- Un nouveau plan de titularisation des contractuel-le-s, de nouvelles mesures pour combattre la précarité et non pour favoriser son extension comme le préconise le gouvernement ;
- Des dispositions exigeantes pour faire respecter l'égalité professionnelle ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (comité technique et CHSCT).
- L'arrêt des processus de remise en cause des régimes des modalités d'organisation du temps de travail, le respect du cadre des 35h et des dispositifs négociés avant 2001
- L'abrogation de l'article 93 du Statut de la FPH qui permet de licencier un fonctionnaire hospitalier ;
- La défense et la pérennisation du système de retraite par répartition et des régimes particuliers ainsi que l'amélioration de la reconnaissance de la catégorie active et de la pénibilité.

Ce préavis concerne l'ensemble de la Fonction publique et des agent-e-s quel que soit leur statut.

La CGT reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, messieurs les Ministres, l'assurance de notre considération distinguée.

Baptiste TALBOT
Secrétaire Général
Fédération des Services
Publics

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale
Fédération de la Santé et de
l'Action Sociale

Jean-Marc CANON
Secrétaire Général
Union Générale des
Fédérations de Fonctionnaires

